
NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

ALCUPOL C4871**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	ALCUPOL C4871
Nom chimique	Polyol d'éther.
Synonymes	S.O
N° CAS	9082-00-2
N° CE (EINECS)	S.O
Numéro index (Annexe VI Règlement CE 1272/2008)	S.O
Numéro de registre	Exempté d'enregistrement et d'évaluation dans REACH, car il est considéré comme un polymère, conformément à l'article 2 (9) 1907/200
Numéro de l'autorisation	S.O

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Consulter les informations techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la notes d'information sur la sécurité des produits

Société	REPSOL QUÍMICA, S.A.
Adresse	Méndez Álvaro, 44 28045 - MADRID, Espagne
Tél	+34 917538000/+34 917538100 Puertollano - Tel#: +34 926419500.
Fax	+34 902303145
Adresse électronique	SDSChemicals@repsol.com

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange	2.2 Éléments d'étiquetage
---	----------------------------------

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

CLASSIFICATION Reg.(CE)1272/2008(CLP)	ETIQUETAGE	
S.O	Pictogrammes S.O	
	Mention d'avertissement	S.O
	Mentions de danger	S.O
	Informations supplémentaire s	S.O
	Conseils de Prudence	S.O

- **Éléments supplémentaires qui doivent figurer parmi les étiquettes**

S.O

- **Conditions d'emballage spéciales requises**

Récipients qui doivent être pourvus d'une fermeture de sécurité pour enfants:

Ne pas appliquer

Avis de danger tactile:

Ne pas appliquer

2.3 Autres dangers

Les résultats de l'évaluation de PBT et de vPvB dans le produit, conformément aux critères énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH, peuvent être trouvés dans la section 12.5 de la présente notes d'information sur la sécurité des produits.

Veillez vous référer aux articles 5, 6 et 7 de cette notes d'information sur la sécurité des produits pour obtenir des informations sur d'autres dangers, différents des dangers des classifications mais qui peuvent contribuer à la dangerosité générale du produit.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Polyol de polyéther stabilisé par des additifs.

Composants dangereux Reg. (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (%)	Mentions de danger
S.O		

3.2. Mélanges

Ne pas appliquer

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: S.O

Ingestion/Aspiration: Si la personne affectée est consciente, lui faire boire de l'eau ou du lait. Consulter un médecin.

Contact avec la peau: En cas de contact avec le produit, laver abondamment la zone affectée à l'eau chaude et au savon.

Contact avec les yeux: En cas de contact avec le produit, laver abondamment la zone affectée à l'eau chaude et au savon.
Maintenir les yeux ouverts et les rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 min.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: S.O

Ingestion/Aspiration: Le produit peut causer des troubles gastro-intestinaux.

Contact avec la peau: Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

Contact avec les yeux: Le contact avec les yeux produit une légère douleur transitoire et une irritation similaire à celle provoquée par un savon léger.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, poudre chimique sèche et CO₂.

Moyens d'extinction inappropriés: L'eau appliquée directement en jet peut disperser le produit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de la combustion: CO₂, H₂O, CO (en l'absence d'oxygène).

Mesures spéciales: S.O

Dangers spéciaux: Le produit ne s'enflamme pas facilement; cependant, il brûle s'il se trouve dans un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures résistant au feu et ARA.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles: Interdire l'entrée au personnel superflu.

Éviter le contact prolongé avec le produit liquide en portant les vêtements de protection appropriés.

Protection personnelle: Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et des lunettes de sécurité ou une visière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Maintenir le produit à l'écart des canalisations, des égouts et des cours d'eau.

Danger de contamination physique en cas de rejet accidentel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements : Recueillir avec du sable sec ou tout autre matériau absorbant non combustible et placer en conteneurs pour élimination ultérieure.

Déversements importants : établir une digue loin devant le liquide déversé et avec une pompe à vide, pomper dans des conteneurs pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Le chapitre 8 donne des recommandations détaillées sur l'équipement de protection individuelle et le chapitre 13 sur la mise au rebut des déchets.

SECTION 7. Manipulation et stockage

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions générales: Porter un équipement de protection approprié pour éviter tout contact avec le produit.

Ne pas fumer, boire ni manger pendant la manipulation du produit.

Ne pas manipuler les conteneurs endommagés sans porter un équipement de protection individuelle approprié afin d'éviter tout contact direct.

Veiller à ce que des méthodes de travail sécurisées.

Conditions spécifiques: Dans les opérations de remplissage ou la manipulation de conteneurs, utiliser des gants, une combinaison et des chaussures appropriés et imperméables, en plus de lunettes protectrices ou d'un masque facial pour éviter les éclaboussures.

Éviter le contact avec l'air durant le transvasement des liquides, et utiliser des pompes et des connexions à la terre pour prévenir toute décharge électrostatique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température et produits de décomposition: Le produit est stable dans des conditions normales.

Réactions dangereuses: S.O

Conditions de stockage: Doit être stocké dans des conteneurs en polyéthylène, correctement scellés et étiquetés, disposés dans des endroits frais et bien ventilés.

Protéger les conteneurs contre les conditions climatiques.

Le produit est hygroscopique et doit être préservé de l'humidité.

Matières incompatibles: Substances oxydantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1 ou le scénario d'exposition

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ils n'ont pas été établies niveaux d'exposition pour ce produit.
--

DNEL S.O

PNEC S.O

8.2 Contrôles de l'exposition

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Éviter le contact prolongé avec le liquide.

Équipements de protection personnelle

Protection respiratoire: S.O

Protection cutanée: Vêtement de protection et gants adaptés pour éviter tout contact.

Protection oculaire: Lunettes de sécurité ou visière pour prévenir les éclaboussures.

Autres protections: Douches et douches oculaires sur le lieu de travail.

Pratiques hygiéniques au travail: Veiller à nettoyer correctement la peau en lavant soigneusement à l'eau et au savon, puis appliquer une crème hydratante. Ne pas utiliser de solvants.

État de santé aggravé/Pathologie aggravée par l'exposition: Troubles dermatologiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Les produit ne doit pas atteindre l'environnement par les eaux usées ou les égouts. Les mesures à prendre en cas de diffusion accidentelle peuvent être trouvées dans la section 6 de cette notes d'information sur la sécurité des produits.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide.

odeur: Inodore.

seuil olfactif: S.O. (*)

Couleur: Incolore.

pH: S.O. (*)

Point de fusion/point de congélation: S.O. (*)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: S.O. (*)

Point d'éclair: 248 °C (ASTM D92-56)

Taux d'évaporation: S.O. (*)

Inflammabilité (solide, gaz): S.O. (*)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: S.O. (*)

Pression de vapeur: S.O. (*)

Densité de vapeur: S.O. (*)

Densité: 1,02

Solubilité(s): Alcools, éthers, cétones, hydrocarbures aromatiques et solvants halogénés.

Coefficient de partage: n-octanol/eau: S.O. (*)

Température d'auto-inflammabilité: S.O. (*)

Température de décomposition: S.O. (*)

Viscosité: 560 cp à 25 °C

Propriétés explosives: S.O. (*)

Propriétés comburantes: S.O. (*)

9.2 Autres informations

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Hydrosolubilité: Insoluble.

Poids moléculaire moyen : Indice d'hydroxyle 3500 : 48 mg KOH/g point de combustion : 270 °C
(ASTM D92-56) indice de turbidité : 36°C

(*) Aucune donnée n'est disponible à la date de rédaction du document en raison de la nature et du risque potentiel du produit.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: S.O

10.2. Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Substances oxydantes.

10.4. Conditions à éviter: Températures élevées et humidité.

10.5. Matières incompatibles: S.O

10.6. Produits de décomposition dangereux: S.O

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les informations toxicologiques fournies résultent de l'application des annexes VII à XI du règlement 1907/2006 (REACH).

Toxicité aiguë: S.O

Corrosion cutanée/irritation cutanée: S.O

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: S.O

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: S.O

Mutagénicité sur les cellules germinales: S.O

Cancérogénicité: S.O

La classification du produit correspond à la comparaison des résultats des études toxicologiques et des critères énoncés dans le règlement (CE) n° 1272/2008 pour les CMR, catégories 1A et 1B.

Toxicité pour la reproduction: S.O

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: S.O

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: S.O

Danger par aspiration: S.O

SECTION 12. Informations écologiques

- 12.1. Toxicité:** Aucune donnée disponible sur la toxicité pour les organismes aquatiques.
- 12.2. Persistance et dégradabilité:** On ne dispose pas de données relatives à la persistance et la biodégradabilité dans les systèmes naturels.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:** Ne présente aucun risque de bioaccumulation ni pour le réseau alimentaire.
- 12.4. Mobilité dans le sol:** Ne présente aucun problème de mobilité particulier.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:** La substance ne répond pas à tous les critères spécifiques détaillés dans l'annexe XIII ou ne permet pas de comparaison directe avec l'ensemble de ces critères, mais tout indique néanmoins que la substance ne présenterait aucune de ces propriétés et la substance est considérée comme non PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:** S.O

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination: Envoyer à des installations d'incinération contrôlée agréées pour ce type de déchets. Récupérer le produit et le recycler si possible. Consulter les organismes compétents.

Manipulation: Conteneurs étiquetés et scellés. Éviter le contact avec la peau.

Dispositions: Les entreprises et sociétés dont l'activité est la récupération, l'élimination, la collecte, le transport ou la manipulation des déchets doivent se conformer à la directive 2008/98/CE sur la gestion des déchets ainsi qu'aux dispositions locales, nationales ou communautaires en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU: S.O

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:
S.O

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

14.3. Classes de danger pour le transport: S.O

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID: S.O

IATA-DGR: S.O

IMDG: S.O

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID: S.O

IATA-DGR: S.O

IMDG: S.O

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transporter en conteneurs correctement scellés et étiquetés.

14.7. Transport en gros en vertu de l'annexe II de la convention Marpol 73/79 et du code IBC

N'ont pas de catégorie assignée pour le code IBC.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 2015/830.

Système international harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS).

Réglementation (CE) N° 1272/2008 du Parlement et du Conseil européens du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et le conditionnement des substances et des préparations (CLP).

Réglementation (CE) N° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Accord Européen sur le Transport International Routier de Marchandises Dangereuses (ADR).

Règlement relatif au Transport Ferroviaire International de Marchandises Dangereuses (RID).

Code Maritime International de Marchandises Dangereuses (IMDG).

Règlements de l'Association de Transport Aérien International (IATA) relatifs au transport aérien de marchandises dangereuses.

Code international des produits chimiques en vrac (Recueil IMSBC), MARPOL 73/78.

.

Réglement Autres dangers

Le produit est inclus dans l'inventaire chimique TSCA (EPA).

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16. Autres informations

Glossaire

MSDS: Material safety data sheet
CAS: Service de Résumés Chimiques
IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
TLV: Valeur Limite de Seuil
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
STEL: Limite d'exposition de courte durée
REL : Limite d'exposition recommandée
PEL: Niveau d'Exposition Autorisé
INSHT: Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo.
VLA-ED : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)
VLA-EC : Valeur Limite d'Exposition (VLE)
DNEL/DMEL: Dose dérivée sans effet/Dose dérivée avec effet minimum
PNEC: Concentration prédite sans effet
DL50: Dose Létale Médiane
CL50: Concentration Létale Médiane
CE50: Concentration Efficace Médiane
CI50: Concentration Inhibitrice Médiane
DBO (BOD) : Demande biologique en oxygène
NOAEL : dose sans effet nocif observé
NOEL : dose sans effet observé
NOAEC : concentration sans effet nocif observé
NOEC : concentration sans effet observé
S.O: Sans objet
|| - | : Modification à la dernière révision

Bases de données consultées

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances.
TSCA: Toxic Substances Control Act, US Environmental Protection Agency.
HSDB: US National Library of Medicine.
RTECS: US Dept. of Health & Human Services.

Mentions de danger inscrites dans le document

S.O: Sans objet

Modification à la dernière révision: Section 2, 3, 7, 9, 14, 15, 16.

NOTES D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Les sociétés s'étant procuré le produit ont l'obligation de s'assurer que leurs employés sont bien formés à la manipulation et à l'utilisation du produit conformément aux directives contenues dans cette notes d'information sur la sécurité des produits.

De plus, les sociétés s'étant procuré le produit sont tenues d'informer leurs employés et les personnes qui pourraient le manipuler ou l'utiliser dans leurs installations de toutes les indications incluses dans la INFORMATION NOTE ABOUT PRODUCT SAFETY, en particulier les informations relatives aux risques du produit pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement.

Fiche d'informations sécurité / Fiche préparée conformément à l'article 32 du règlement (CE) 1907/2006 (REACH), afin de communiquer des informations en bas de la chaîne d'approvisionnement pour des substances indépendantes ou contenues dans des mélanges pour lesquelles une fiche d'informations sécurité n'est pas requise dans le format SDS. Par conséquent, ce document ne saurait constituer une Fiche de données de sécurité (FDS) conformément à l'article 31 du règlement REACH, étant donné que, selon REACH, il n'est pas obligatoire de fournir une FDS pour la substance ou le mélange couvert par cette fiche d'informations sécurité/fiche signalétique.

Les informations contenues dans cette fiche d'informations sécurité/fiche signalétique ont été préparées par Repsol en se basant sur les meilleures informations disponibles provenant de bases de données techniques jugées fiables au moment de la rédaction du document. Les bénéficiaires reconnaissent l'exactitude de ces informations à leurs propres risques. Par conséquent, aucun aspect de ce document ne doit être interprété comme une recommandation sur l'utilisation d'une substance ou d'un mélange, ni comme une recommandation sur leur utilisation normale pouvant entrer en conflit avec les brevets susceptibles de couvrir ou protéger toute substance, mélange ou produit, ni leur utilisation. Ce document ne saurait constituer une licence, et par conséquent, le destinataire ne jouit pas d'une totale liberté d'action vis-à-vis de tout brevet détenu par Repsol (l'émetteur de ce document) ou par des tiers.

Toutes les informations, ou déclarations ou suggestions, contenues dans cette fiche d'informations sécurité/fiche signalétique ne présentent aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'exactitude des informations, et le risque associé à l'utilisation de ces informations, y compris celles touchant au marketing, ou leur adéquation avec un but particulier et pour tout usage, ou l'utilisation de ces informations ne sauront enfreindre un quelconque brevet. Toutes les garanties de qualité marchande ou d'adéquation avec un usage quelconque sont expressément exclues et, par conséquent, Repsol n'assume aucune responsabilité pour les résultats obtenus ou pour les dégâts causés (y compris les dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement) qui peuvent survenir, en tout ou en partie, de l'utilisation faite par le destinataire des informations qui y sont contenues.